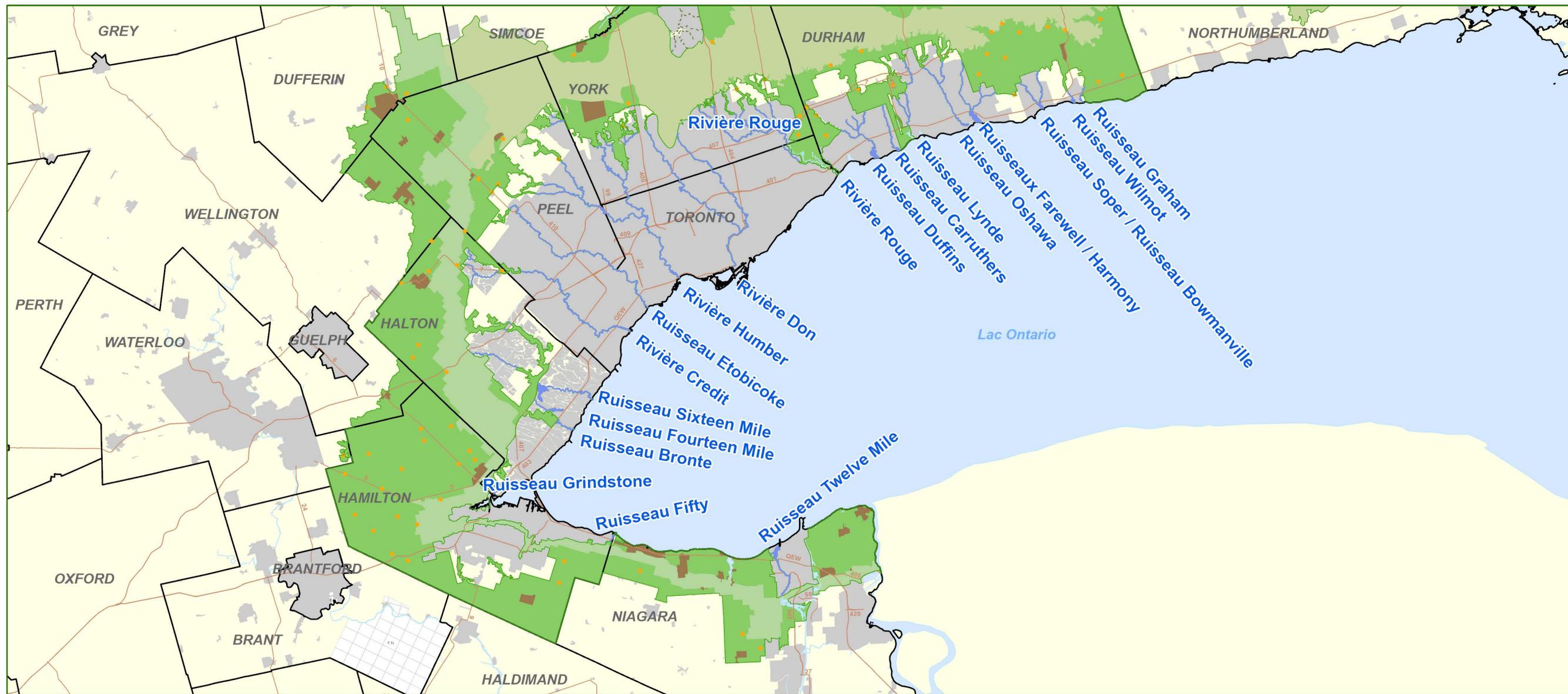


# Zone de la ceinture de verdure – Vallées fluviales urbaines



## LÉGENDE

- Désignation de la zone de la ceinture de verdure (Règl. de l'Ont. 59/05, dans sa version modifiée)
- Campagne protégée
- Villes / Villages
- Hameau
- Vallées fluviales
- Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara
- Zone de la moraine d'Oak Ridges
- Zones de peuplement de la région élargie du Golden Horseshoe hors de la ceinture de verdure (y compris l'annexion de Brantford/Brant)
- Liens externes
- Limites des municipalités
- Routes principales
- Eau
- Premières Nations

Cette carte est offerte à titre d'illustration seulement, pour obtenir des idées sur l'ajout, l'agrandissement et la protection accrue de vallées urbaines fluviales.

Les limites des zones de peuplement reflètent généralement les informations fournies par la municipalité pertinente. Pour connaître les limites et l'emplacement précis des zones de peuplement (p. ex. zones de peuplement à l'extérieur de la ceinture de verdure et villes/villages et hameaux de la ceinture de verdure), veuillez consulter la municipalité concernée.

Source de renseignements :

Produits par le ministère des Affaires municipales et du Logement, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des parcs, et le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines, au moyen de leurs sources de données.

Projection : MTU Zone 17 NAD83

© 2021, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario.



Date: 2/18/2021